

Discours du Haut-Commissaire de la République en Polynésie française
Ouverture de la Conférence maritime régionale de la Polynésie française

Jeudi 28 janvier 2016

(seul le prononcé fait foi)

M. le Président de la Polynésie française
Madame la Députée
Monsieur le Secrétaire général de la mer,
Madame et Messieurs les ministres,
Amiral,
Mesdames et Messieurs les Représentants de l'Assemblée de Polynésie française
Monsieur le Président du C.E.S.C
Monsieur le procureur général,
Monsieur le Président de l'UPF
Mesdames et messieurs les officiers, directeurs et chefs de service,
Monsieur le directeur de l'A.F.D.
Mesdames et Messieurs les représentants des milieux économiques et associatifs
Mesdames et messieurs,

Permettez-moi, tout d'abord, de tous vous remercier pour votre présence à cette 10^{ème} conférence maritime régionale organisée en Polynésie française.

Je suis particulièrement reconnaissant à M. Michel AYMERIC, Secrétaire général de la mer, de nous faire l'honneur d'être parmi nous aujourd'hui.

Je tiens également à remercier le Président de la Polynésie française, les membres du gouvernement, les élus de Polynésie française et tous les intervenants d'avoir répondu présents.

Je salue enfin nos homologues de Nouvelle-Calédonie : la représentante du Haut-commissaire et le commandant de la zone maritime, pour leur présence, aujourd'hui, à Tahiti.

Ils démontrent, par leur présence, l'intérêt majeur qu'ils portent aux questions touchant à la mer, qui revêtent, aujourd'hui, une toute première importance pour notre Pays.

Je souhaite commencer cette présentation avec quelques chiffres, que vous connaissez tous, qui ont été rappelés par Président Edouard FRITCH, mais qui permettent néanmoins de clarifier la situation et donc les raisonnements : la Zone Economique Exclusive, ZEE, de la France est de plus de onze millions de kilomètres carré, la deuxième ZEE au monde en superficie après les Etats-Unis, dont une grande partie, 5,5 millions de kilomètres carré pour être plus précis, est en Polynésie française.

Au-delà des chiffres, l'espace maritime est d'une importance primordiale en Polynésie française, puisque nombre de ses habitants en tirent leurs ressources : emploi, pêche pour revente ou consommation familiale ou y pratiquent leurs loisirs.

La mer fait partie intrinsèque de la Polynésie française et de la vie même des polynésiens.

1) Cette conférence revêt donc une tonalité toute particulière, ici en Polynésie française, tant les enjeux que représente l'espace maritime sont fondamentaux, voire vitaux pour ce territoire.

a) **Des enjeux économiques**, d'abord, c'est peut-être le plus évident. On parle d'ailleurs d' « économie bleue » et la Polynésie française a un ministre chargé de cette question, M. Teva ROHFRICTSCH ici présent ce matin et que je salue. « L'économie bleue » n'est pas qu'une expression imagée, elle est aussi une réalité de tous les jours :

- Qu'il s'agisse du tourisme qui représente 7% du PIB de la Polynésie française, mais près de 16% du total des emplois et pas moins de 2700 entreprises, et dont les activités de croisière, les activités nautiques (pêche sportive, plongée) sont aujourd'hui de forts relais de croissance. Ces activités sont déjà des moteurs de l'économie et peuvent l'être demain davantage encore.
- Qu'il s'agisse, ensuite, des ressources halieutiques :
 - **La pêche**, bien sûr. La Polynésie française compte de l'ordre de 500 bateaux de pêche pour une production de près de 9000 tonnes /an.
 - **L'activité perlière**, aussi, qui représente 69% des exportations polynésiennes et pas moins de 1300 emplois.
- Ou encore, qu'il s'agisse des ressources minières. Une expertise collégiale « Ressources minérales profondes en Polynésie française » a, d'ailleurs, été initiée par le Pays et l'Etat. Cette expertise doit faire le point sur l'état des connaissances des ressources sous-marines mais aussi les enjeux économiques, environnementaux et de gouvernance que l'exploration et l'exploitation des fonds marins impliqueraient. Elle vise à objectiver la situation, loin des fantasmes que peuvent colporter ou véhiculer certains, mus par des considérations politiques et, surtout, idéologiques n'ayant que peu à voir avec un réel intérêt pour l'exploitation de ces ressources qui, en toute hypothèse, ne peut être réalisée qu'à long terme.

b) **Des enjeux environnementaux**, ensuite.

- Quelques semaines après la COP21, il convient de rappeler que les océans sont au cœur de la problématique du réchauffement climatique :
 - Ils sont d'abord, avec les forêts, un des principaux puits de carbone qui permettent de réduire la quantité de gaz à effet de serre.
 - Mais ils sont aussi un facteur de risque, ne le cachons pas : la montée du niveau des océans est, en Polynésie française, un sujet d'inquiétude majeur et plus particulièrement pour les atolls des Tuamotu qui culminent à quelques mètres au-dessus du niveau de la mer. Le Président du Pays a contribué à faire porter, sur ce sujet, un message fort par les Pays et Etats du Pacifique.
 - Ces océans sont aussi porteurs de solutions innovantes. La mer peut être utilisée pour produire de l'énergie et ainsi se substituer aux énergies fossiles : on pense aux climatiseurs qui utilisent les eaux des profondeurs déjà opérationnels dans deux hôtels en Polynésie française, les SWAC, et peut-être bientôt pour l'hôpital. Et je sais que le Pays s'engage pour voir aboutir ce projet. On pense également à l'énergie thermique des mers (ETM), qui, elle aussi, est un objectif de long terme mais dont il convient

d'examiner, dès à présent, les conditions de réalisation. C'est parce que c'est un projet de long terme qu'il faut aller aussi vite que possible au départ.

- Enjeu environnemental aussi, car les océans sont une formidable source de biodiversité qu'il convient de protéger : la Polynésie française concentre, à elle seule, près de 5% de la biodiversité marine mondiale soit 6000 espèces endémiques.

c) Dernier enjeu, que je souhaite souligner, **l'enjeu géostratégique**.

L'océan Pacifique est bordé des plus grandes puissances économiques du monde : les Etats-Unis, la Chine et le Japon. La stratégie du « pivot » annoncée par le Président américain, Barack Obama, vise à réorienter l'effort militaire américain vers l'océan Pacifique. A Papeete, cette importance géostratégique est tangible et se concrétise par la visite, toujours plus fréquente, de hauts responsables des armées chinoises et américaines.

L'Etat doit également affirmer sa souveraineté sur l'atoll de Clipperton et sa ZEE qui se situe à plus de 5 000 km de Tahiti. Le Premier ministre, Manuel VALLS, a d'ailleurs chargé le député Philippe FOLLIOT (Tarn) d'une mission sur la « valorisation scientifique » de Clipperton, où est envisagée l'implantation d'une station d'observation internationale. Il était présent sur le territoire la semaine dernière, à cet effet.

Nous observons donc, de toutes parts, un renouveau de l'intérêt pour le Pacifique.

Face à ces enjeux, la politique maritime ne peut pas se concevoir de façon compartimentée ; cette journée doit être un élément supplémentaire dans le partenariat dynamique qui unit les différentes entités présentes en mer. C'est la raison pour laquelle, comme lors de sa dernière édition en 2013, j'ai de nouveau souhaité que cette **conférence soit largement ouverte** à tous les acteurs de la Mer : les services de l'Etat, bien sûr, mais également les ministères et services de la Polynésie française, les représentants d'organismes de recherche et certains acteurs privés du monde maritime.

2) Le rôle de l'Etat, avec le Pays et tous les partenaires, c'est d'accompagner et de favoriser les initiatives économiques, mais aussi de sécuriser les acteurs et assurer le respect du droit.

a) L'Etat se charge d'abord **d'assurer la sécurité en mer**.

- En organisant la recherche et le sauvetage en mer d'abord. Ce sont pas moins de 363 opérations qui ont été coordonnées, en 2015, par le MRCC (Maritime Rescue Coordination Center) Papeete. Elles ont permis de secourir 164 personnes, grâce à l'engagement de moyens privés, communaux, des bénévoles de la Fédération d'Entraide Polynésienne de Sauvetage en Mer (FEPSM), je salue son Président M. Stanley ELLACOTT, mais également des moyens des forces armées et de la gendarmerie. Je veux aussi souligner ici à quel point l'outil, unique en outre-mer, que sont les hélicoptères *Dauphin* interministériels nous est précieux. Je veux souligner également l'engagement permanent, 24h/24, 365 jours par an, qui est celui du MRCC Papeete au profit des usagers de la mer. Je profite d'ailleurs de ce discours pour féliciter, sincèrement, toutes les personnels qui travaillent nuit et jour pour secourir les marins en détresse ;

- On doit souligner aussi toutes les actions préventives qui sont mises en place par l'Etat pour prévenir les incidents lors des grandes manifestations culturelles, comme le festival des Marquises qui a eu lieu en décembre, ou des manifestations sportives comme l'Hawaiki Nui qui a lieu tous les ans.
- Et signalons, en outre, l'accompagnement du Pays, de la Commune de Papeete et du port autonome pour le renforcement de la sûreté et la modernisation à venir du port autonome dans la perspective, entre autres, de l'élargissement prochain du canal de Panama.

b) Mais l'Etat, dans une vision à long terme, se doit également de **protéger les ressources halieutiques**.

- Des progrès significatifs ont été accomplis depuis 2012, s'agissant de la surveillance de la pêche maritime. Grâce à l'association des compétences des officiers des affaires maritimes et des capacités d'analyse, de surveillance et de contrôle des forces armées. Cette combinaison, au sein du **centre maritime commun**, autre originalité polynésienne, a permis de professionnaliser la protection de la ZEE de Polynésie française. Les missions de surveillance sont désormais mieux orientées, mieux préparées et, de fait, plus dissuasives. La ZEE est, certes, convoitée mais le dispositif mis en place par l'Etat empêche qu'elle ne soit exploitée illégalement. Je tiens, par ailleurs, à souligner l'importance des moyens aériens dans le cadre de cette lutte contre la pêche illégale. Ils permettent de couvrir très rapidement des zones très étendues, ce qui n'est pas possible avec des moyens exclusivement nautiques. Tout cela vous sera d'ailleurs exposé ce matin.
- S'agissant des Aires Marines Protégées (AMP), conformément à la loi organique du 27 février 2004 portant statut d'autonomie de la Polynésie française, le Pays est compétent dans ce domaine. Néanmoins, il revient à l'Etat d'assurer le respect de la réglementation applicable au titre de ses pouvoirs de police. La Polynésie française a agi depuis 1971, avec :
 - Les plans de gestion des espaces maritimes (PGEM) à Moorea et Fakarava. Ces PGEM sont des outils de gestion de l'espace maritime comprenant un zonage et une réglementation.
 - Ou encore les aires de gestion des habitats et des espèces pour certaines îles de Marquises
 - ou enfin la réserve de Scilly et Bellinghausen.

Il y a maintenant un projet de création d'aire marine qui pourrait permettre de garantir une protection supplémentaire des ressources halieutiques, tout en prenant en considération l'intérêt économique lié à l'activité de pêche. Nous sommes évidemment à disposition si le Pays souhaite un quelconque appui en la matière.

c) Enfin, l'Etat a la charge **du maintien de l'ordre public** en mer.

Dans le domaine de la **lutte contre les activités illicites**, la douane, la gendarmerie et les forces armées ont également engagé un travail commun destiné à contrarier les trafics qui transiteraient par les eaux polynésiennes. Par exemple, quatre douaniers ont effectué une mission de deux semaines à bord du patrouilleur Arago aux Marquises en avril et mai 2015. Cette mission a permis de contrôler 80 navires de plaisance et est à l'origine de 11 contentieux. Mi-octobre 2015, la douane a aussi participé à une mission dans les Iles sous le Vent avec la marine nationale et une vingtaine de voiliers ont été contrôlés. Fin octobre, la douane a été associée à une

mission à Nuku Hiva à bord du Casa des forces armées conjointement avec les affaires maritimes et la gendarmerie nationale pour contrôler un navire de pêche mexicain.

Dans tous ces domaines, si beaucoup a été fait, beaucoup reste encore à faire. Nous disposons, pour nous guider, de la « **Stratégie nationale de sûreté des espaces maritimes** » validée par le Premier Ministre, lors du comité interministériel de la mer qui s'est tenu le 22 octobre 2015 , à Boulogne sur Mer. Ce document, qui évalue les risques et les menaces rencontrés dans les eaux françaises, hiérarchise les priorités et définit une stratégie destinée à renforcer la sécurité maritime. Cette stratégie, ambitieuse, porte sur la gouvernance maritime, la surveillance du milieu, le cadre juridique de l'action en mer, la protection de nos navires et de nos ressortissants mais aussi sur la lutte contre les activités illicites ou la défense de nos intérêts économiques. Je souhaite que cette stratégie et sa déclinaison en Polynésie française s'inscrivent au cœur du partenariat « Etat-Pays » qu'il est aujourd'hui indispensable de réinventer. En accord avec le vœu du Président qui souhaite une instance de coordination nous créerons, à l'issue de la CMR une **commission maritime mixte** afin de disposer, à nouveau, d'une instance de concertation entre l'Etat et le Pays sur les sujets maritimes que nous partageons. Car nos compétences, si elles sont distinctes, doivent être exercées en constante coordination afin d'éviter l'incompréhension des usagers.

Pour finir, je souhaite vous rappeler brièvement les deux grands objectifs de cette conférence :

- rassembler, tous les deux ans, l'ensemble des acteurs maritimes de la Polynésie française, élus, administrations de l'Etat et du Pays, industriels, armements, associations afin de pouvoir **échanger** sur les grandes problématiques maritimes. Seuls les échanges permettront de progresser et je ne peux que souhaiter qu'ils soient nourris et fructueux ;
- **contribuer à la rédaction d'une feuille de route** pour l'action de l'Etat en mer en Polynésie française au cours de ces deux prochaines années. Les marins le savent, il faut un cap. « Il n'y a pas de vent favorable pour celui qui ne sait où il va » disait Sénèque. Un cap, il en faut aussi un pour conduire l'action administrative

J'espère que cette journée nous permettra, à nous tous, acteurs du monde maritime, de confronter nos points de vue, d'enrichir nos connaissances et de progresser dans nos réflexions.

Je laisse à présent la parole au commissaire Pacault à qui il revient de vous présenter l'ordre du jour de cette conférence.

Je vous remercie vivement pour votre attention et votre présence.